

» **Votre recherche:**

Date: 25.04.2024

Champ d'application / Conditions

Selon l'accord bilatéral conclu entre l'UE et la Suisse, les animaux doivent satisfaire aux exigences de la [directive 92/65/CEE](#).

Certificat sanitaire / TRACES

Certificat sanitaire / TRACES Pour les salamandres et les tritons, le vétérinaire officiel du pays de provenance doit envoyer une notification électronique TRACES. Avant la première importation, les autorités cantonales doivent enregistrer l'établissement de destination suisse dans le système électronique TRACES (voir au bas de la page « Certificat sanitaire / TRACES »).

Dans tous les autres cas, aucun certificat sanitaire n'est requis.

Conditions supplémentaires

Les animaux ne doivent pas présenter de symptômes de maladies, et provenir d'établissements ou de zones qui ne sont pas soumis à des mesures d'interdiction.

Mesures de protection prépondérantes

Les [mesures de protection](#) pertinentes sont celles qui s'appliquent le jour de l'importation.

Contrôle à l'importation

Attention : les postes frontières d'entrée en Suisse ne sont pas tous ouverts indifféremment à toutes les catégories d'animaux et de marchandises ! Il appartient aux autorités douanières de fixer les attributions de chacun des bureaux de douane.

Contrôle de conservation des espèces

Le lot doit être déclaré à la douane et présenté sous 48 heures (deux jours ouvrés) auprès du poste de contrôle de conservation des espèces choisi (voir « Autres informations »). L'émolument pour le contrôle de conservation des espèces doit être réglé à l'avance à la douane.

Autorisation de détention



Une autorisation de détention pourrait être requise pour la détention d'animaux sauvages. Le cas échéant, veuillez vous adresser au service vétérinaire cantonal compétent. Les espèces animales concernées sont mentionnées dans l'[ordonnance sur la protection des animaux, art. 89 à 92](#).

Remarques particulières

Certaines espèces animales sont soumises en outre à des conditions relevant du droit sur la conservation des espèces. Veuillez vérifier le degré de protection dans la liste des espèces CITES (voir « Autres informations ») et choisissez la catégorie correspondante via la [recherche](#) détaillée.

Administration et informations

Certificat sanitaire / TRACES

[Mesures de protection Batrachochytrium salamandrivorans](#)
[Modèle de document commercial pour animaux \(en anglais\)](#)

Demandes d'importation

[Demande d'importation / animaux et plantes sauvages](#)
[Feuille supplémentaire pour demande d'importation](#)

Bases légales

[OITE-UE](#)
[OITE-UE-DFI](#)
[Ordonnance sur la protection des animaux OPAn](#)
[LCITES](#)
[OCITES](#)
[Ordonnance sur les contrôles CITES](#)

Autres informations

[Douane: Heures d'ouverture et adresses](#)
[Adresses des services vétérinaires cantonaux](#)
[Liste des espèces CITES](#)
[Contrôle de conservation des espèces avec permis d'importation](#)
[Douane: Animaux et produits d'animaux](#)
[CITES: Contacts internationaux](#)